



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

GE

1. Débitrice: **IIG GROUP SA**, Rue des Alpes 12, 1201 Genève
2. Date de la négociation: 14.01.2013
3. Concordat confirmé le: 12.03.2014
4. **Remarques:** Par jugement du mercredi 12 mars 2014, le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève a homologué le concordat proposé par I.I.G GROUP SA, ayant son siège rue des Alpes 12, 1201 Genève, mais faisant élection de domicile en l'Etude de Me Jean ORSO, avocat, 4, chemin des Papillons, 1216 Cointrin, à ses créanciers, portant notamment sur le versement, dans les 30 jours après l'entrée en force du jugement d'homologation, d'un dividende de 20% aux créanciers ordinaires, de CHF 4'500'000.- au créancier hypothécaire de 1er rang et de CHF 825'000.- au créancier hypothécaire de 2ème rang.
A chargé Me Peter PIRKL et Me Stéphanie NUNEZ, avocats 6, rue de Rive, 1204 Genève, de prendre les mesures de surveillance, de gestion et de liquidation nécessaires pour assurer l'exécution du concordat.

Tribunal civil,
Tribunal de première instance,
Chambre des faillites et concordats
1204 Genève

01392277

